

ASSOCIATION NATIONALE DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Siège social : Eman, pont ; 1^{er} étage, immeuble Elégance Pressing

BP : 114 Yaoundé Cameroun. Tel : 655641012 Email : anaprodh@yahoo.fr

STATUT CONSULTATIF SPECIAL AUPRES DES NATIONS UNIES

Novembre 2018

Yaoundé, Cameroun



CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION NATIONALE DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME (ANAPRODH)



Thème: *The role of technical assistance and capacity-building in fostering mutually beneficial cooperation in promoting and protecting human rights*



Réseau SOS-Torture
OBSERVATOIRE PROGRAMME CONJOINT

Sur la base de la Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies le 23 mars 2018 (37/23) relative à la Promotion d'une coopération mutuellement avantageuse dans le domaine des droits de l'homme, il est question de mener une étude sur le rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme, dont le rapport devra être présenté à la quarante-troisième session.



L'assistance technique et le renforcement des capacités ont toujours eu pour rôle de favoriser les meilleures pratiques en matière de promotion et de protection des droits de l'homme dans les institutions nationales fournies par le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme et les agences des Nations Unies. Le rôle central de l'assistance technique et le renforcement des capacités est celui de mettre en place des programmes de coopération technique dans le but de soutenir les efforts des Etats pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Nombreux sont ces Etats qui accueillent de manière salubre l'assistance technique et le renforcement des capacités qui leur est fournis car, ce mécanisme a été à l'origine d'avancées majeures et de grand soutien aux Etats dans la promotion et la protection des Droits de l'Homme.



COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME - BARREAU DU CAMEROUN

Ce mécanisme présente néanmoins des résultats toujours pas satisfaisants et les Etats concernés déplorent beaucoup d'insuffisances qui, une fois améliorées, pourraient rendre plus efficace le mécanisme de l'assistance technique et du renforcement des capacités. Mener une

ASSOCIATION NATIONALE DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Siège social : Eman, pont ; 1^{er} étage, immeuble Elégance Pressing

BP : 114 Yaoundé Cameroun. Tel : 655641012 Email : anaprodh@yahoo.fr

STATUT CONSULTATIF SPECIAL AUPRES DES NATIONS UNIES

étude sur le rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de promotion et de protection des droits de l'homme revient dans un premier temps à déceler les insuffisances qui constituent les plaintes des Etats bénéficiaires de l'assistance technique et du renforcement des capacités ; et dans un second temps, proposer des dénouements qui favoriseront le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de promotion et de protection des droits de l'homme.

L'assistance technique telle que proposée actuellement comportent beaucoup d'insuffisances qui rendent son action moins efficiente :

- L'assistance technique ne prend pas en compte les spécificités et les besoins prioritaires des Etats concernés ;
- L'assistance technique ne fournit pas des outils concrets pour renforcer les institutions étatiques en matière de prévention des violations des droits de l'homme ;
- L'assistance technique ne bénéficie pas aux défenseurs des droits humains autres que étatiques ;
- L'assistance technique ne participe de façon palpable à l'amélioration du cadre juridique lié aux droits de l'homme au sein des Etats concernés ;
- Les recommandations de l'Examen périodique universel ne sont pas toujours mises en application au sein des Etats concernés ;
- Beaucoup d'Etats membres ne contribuent pas au Fonds de contribution volontaire des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme (FVCT).

L'énumération de ces insuffisances n'étant exhaustive, il convient d'apporter des recommandations afin de pallier ces insuffisances et favoriser le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Ainsi, l'assistance technique et le renforcement des capacités devraient :



COMMISSION DES
DROITS DE
L'HOMME-
BARREAU DU
CAMEROUN

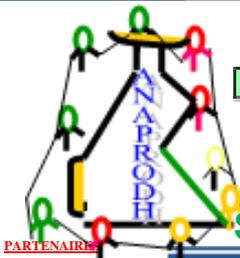
ASSOCIATION NATIONALE DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Siège social : Eman, pont ; 1^{er} étage, immeuble Elégance Pressing

BP : 114 Yaoundé Cameroun. Tel : 655641012 Email : anaprodh@yahoo.fr

STATUT CONSULTATIF SPECIAL AUPRES DES NATIONS UNIES

- Veiller à vulgariser la création des bureaux nationaux virtuels pour la collecte des données importantes qui servent de mécanismes d'alerte et de sensibilisation ;
- Contribuer au renforcement des capacités des institutions nationales pour enquêter facilement sur les cas de violences sexuelles et pour fournir un large soutien aux victimes ;
- Être apportés aux institutions dans le cadre de la préparation des législations dans le domaine des droits de l'homme ;
- Être fondée sur les besoins des pays concernés en tenant compte de leurs spécificités et n'être fournie qu'avec leurs assentiments ;
- S'adresser en priorité aux institutions nationales en ce qui concerne notamment la lutte contre les VBG et l'adoption des mesures de prévention, de protection, d'investigation, de justice et de l'application des sentences ;
- Visé l'amélioration du cadre juridique de la situation des personnes vivant avec des handicaps et faciliter leur accès à la justice ;
- Fournir des conseils stratégiques et des lignes directrices dans le cadre de la coopération technique en vue de soutenir les efforts des Etats dans le domaine des droits de l'homme, ;
- Veiller à la mise en application surveillée des recommandations de l'Examen périodique universel dans tous les pays concernés ;
- Donner aux pays des outils concrets pour le renforcement des institutions et contribuer réellement à la prévention des violations des droits de l'homme ;
- Par ailleurs, l'assistance technique doit tenir compte des spécificités de chaque pays et être fondée sur le principe de l'indivisibilité des droits de l'homme et le renforcement des capacités financières. Elle doit être adaptée aux contextes nationaux et être apportée dans le cadre d'exercices inclusifs associant et mobilisant tous les acteurs concernés, institutions, organisations de la société civile. Pour avoir un impact concret, en effet, l'assistance technique et le renforcement des capacités doivent être fondés sur les principes d'universalité et d'impartialité. Bien plus, les Etats doivent bénéficier de l'assistance technique et financière conformément à leurs besoins et priorités, mais aussi



PARTENAIRE



COMMISSION DES
DROITS DE
L'HOMME-
BARREAU DU
CAMEROUN

ASSOCIATION NATIONALE DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Siège social : Emana, pont ; 1^{er} étage, immeuble Elégance Pressing

BP : 114 Yaoundé Cameroun. Tel : 655641012 Email : anaprodh@yahoo.fr

STATUT CONSULTATIF SPECIAL AUPRES DES NATIONS UNIES

et surtout, au regard de leurs spécificités socio-économiques et culturelles. En outre, tous les pays doivent contribuer au FVCT.

- L'assistance technique et le renforcement des capacités doivent être fondés sur la non politisation et le principe d'objectivité ;
- L'assistance technique et le renforcement des capacités doivent bénéficier aux défenseurs des droits de l'homme et favoriser la coopération multilatérale dans le domaine des droits de l'homme.

En définitive, les recommandations ci-dessus mentionnées relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités pourront contribuer de façon efficiente au développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans le cas où elles sont prises en compte et implémenter dans les différents pays concernés.

Redigé par l'ONG ANAPRODH Cameroun



Kouma Marcel Saturnin
Kouma Marcel Saturnin
Expert en Droits de l'Homme
Diplômé de l'Université de
Genève et de l'IRIC



COMMISSION DES
DROITS DE
L'HOMME -
BARREAU DU
CAMEROUN